

Le **5 septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mesdames Christèle FORET et Evelyne Monfray,
Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Arnaud DE CERTAINES, Hugues DE BROSSES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique Viot

Absent :

Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : 13

Date de la convocation : 30 août 2019

Date d'affichage : 30 août 2019

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 5 septembre 2019.

Ordre du jour

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 05/06/2019
- Autorisation d'adhérer à des groupements de commande avec la communauté de communes
- Choix de l'entreprise de l'Aménagement du Trève de Galle
- Mise en place d'un test de collecte des ordures ménagères en apport volontaire

Délibérations :

N°25 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 05/06/2019

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 05/06/2019.

Aucune modification sur le montant des charges transférées entre 2018 et 2019.

Il demande à l'assemblée d'adopter celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 05/06/2019

N°26 : Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant deux marchés de prestations de service : Contrôles techniques réglementaires et Maintenance d'équipements

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à deux marchés publics de prestations de service, ci-jointe en annexe,

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser deux marchés publics de prestations de services à l'échelon intercommunal avec la Communauté de communes Val de Saône Centre et 13 communes membres de l'intercommunalité.

Afin de répondre aux besoins de la Commune en matière de contrôles périodiques et de maintenance des équipements, il convient d'adhérer aux marchés et aux lots suivants :

- Marché public de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°3 : Ascenseurs et appareils de levage
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
- Marché public de maintenance d'équipements :
 - Lot n°3 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

La Communauté de communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation de deux marchés publics de prestations de service : Contrôles techniques réglementaires et Maintenance d'équipements pour les lots suivants :
 - Marché public de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°3 : Ascenseurs et appareils de levage
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
 - Marché public de maintenance d'équipements :
 - Lot n°3 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA
- **DESIGNE** M. Emile Liébaud représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

N°27 : Choix de l'entreprise concernant les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier le long du chemin Trève de Galle.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin du Trève de Galle, la consultation des entreprises a été organisée en juillet 2019. Cinq offres ont été réglementairement remises. La commission des marchés s'est réunie le 19 août 2019 pour l'ouverture des plis et le 23 août 2019 pour le classement des offres après vérification par AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES, maître d'œuvre de l'opération.

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise ROUGEOT TP, siège basé à MEURSEULT (21), a fourni l'ensemble des justifications administratives et de capacité exigées et a été classée la mieux-disante pour un montant de 38 988,80 € HT et un délai de 26 jours calendaires. L'estimatif de la maîtrise d'œuvre étant de 46 307,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **d'attribuer le marché selon les conditions ci-dessus précisées à l'entreprise ROUGEOT TP**
- **de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer le dit-marché et tous les documents nécessaires s'y référant**

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 38 988,80 €HT soit 46 786,56 € TTC qui sera imputée sur le compte 2315 opération 183.

N°28 : Mise en place d'un test de collecte des ordures ménagères en apport volontaire

Lors des réunions de quartier il a été présenté aux habitants le projet de tester la collecte des ordures ménagères en apport volontaire.

Le projet a reçu un accueil favorable pour un test sous les conditions suivantes :

- La commune aura la possibilité de revenir à une collecte en porte à porte si le test ne donne pas satisfaction
- L'abonnement forfaitaire facturé pour la partie collecte sera réduite de 1€ par mois
- Une collecte en porte-à-porte une fois par mois sera encore possible à la demande pour 0,50 € supplémentaire par levée
- Plusieurs points d'apport volontaire seront installés sur la commune à des emplacements qui restent à définir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité des membres présents, la mise en place d'un test de collecte des ordures ménagères en apport volontaire aux conditions définies ci-dessus.**

Action sociale et culturelle et services à la population

L'été s'est passé sans problème grave lié à la canicule. Un suivi des personnes fragiles avait été réalisé. L'accès à la cantine scolaire pour les personnes de plus de 70 ans est reconduit.

Urbanisme et environnement, bâtiments communaux

Notre agent technique accompagné de 2 personnes de Val de Saône Intermédiaire va intervenir pour nettoyer les trottoirs des Leynards.

Un camion de rabotage va être approvisionné pour boucher les trous sur les chemins proches du chemin de halage.

La société TMF va intervenir avant début novembre pour la réfection des voiries prévues au budget.

Le conseil prévoit d'acheter une machine pour laver le sol de la salle des fêtes. Un test va être réalisé prochainement.

Un nouveau Cahier des charges pour le changement de chauffage du bâtiment Ecole-Mairie est en cours de rédaction. L'appel d'offres devrait être lancé en octobre.

L'abribus du chemin de Trêve de Galle a été réparé. Le plancher bois a été enlevé. Les autres abribus le seront dans les semaines à venir.

Une amélioration de la sécurité au mini giratoire est envisagée pour mieux signaler le croisement lorsque l'on vient de Bey.

La sortie de la place de l'église sur la route d'Illiat sera sécurisée en installant des céder-le-passage sur la route d'Illiat et rendre la sortie de la place prioritaire.

Un plafond tendu insonorisant a été installé à la cantine.

Finances

Chiffres au 04/09/2019 :

Fonctionnement :

207 543,69 € en dépenses (43,08 % du budget) et 340 852,81 € en recettes (70,74 % du budget))

Investissement :

80 606,30 € en dépenses (25,57 % du budget) et 83 423,85 € en recettes (26,46 % du budget).

Communication fêtes et cérémonies

RAS.

Questions / informations diverses

L'extinction de l'éclairage public est en place depuis le 1^{er} juillet. Pas de remarque.

Une opération de broyage à domicile sera organisée en novembre.

Sandrine Guyennon sera remplacée par Amélie Carballido venant de Guéreins comme secrétaire de mairie à partir du 1^{er} octobre.

La séance est levée à 23 h 00.

Prochain Conseil le jeudi 3 octobre 2019 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.